

### **Description :**

La [Directive 2007/19/CE](#) de la commission du 30 mars 2007 portant modification de la directive 2002/72/CE concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires et de la directive 85/572/CEE du Conseil, fixant la liste des simulants à utiliser pour vérifier la migration des constituants des matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires publiée le 31 mars 2007.

[Directive 2007/19/CE](#) de la commission du 2 avril 2007 portant modification de la directive 2002/72/CE concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires et de la directive 85/572/CEE du Conseil, fixant la liste des simulants à utiliser pour vérifier la migration des constituants des matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires

La directive 2007/19/CE est transposée par l'arrêté du 25 avril 2008 Elle contient de nouvelles dispositions importantes qui révisent la directive 2002/72/CE concernant les matières plastiques destinées au contact avec les aliments (4ème amendement). Elle modifie également la directive 85/572/CEE qui définit la liste des simulants à utiliser pour vérifier la migration des constituants des matériaux et objets en matière plastique.

Les dispositions modifiées concernent les points suivants :

- Modification de l'article 1er (extension du domaine d'application aux parties en matières plastiques des matériaux et objets et aux joints des couvercles)
- Définitions des matériaux et objets en matière plastique multicouches, de la barrière fonctionnelle, des aliments non gras,
- Définition de règles applicables concernant l'utilisation :
  - o d'additifs pour la fabrication de couches en matière plastique ou de revêtements en matière plastique pour couvercles
  - o d'additifs agissant exclusivement en tant qu'auxiliaires de polymérisation non destinés à rester dans l'objet à l'état fini
- Interdiction de l'utilisation de l'azodicarbonamide dans la fabrication de matériaux et d'objets en matière plastique,
- Nouvelles règles pour les matériaux utilisés au contact des aliments pour enfants
- Création d'un facteur de réduction lié à la teneur en matière grasse (FRTMG) pour les substances lipophiles listées en annexe,
- Adaptation des règles pour appliquer le facteur de réduction (FRD) décrit dans la directive n°85/572/CEE pour la vérification des LMS des substances lipophiles,
- Révision de la liste positive,
- Ajout d'un nouveau simulant pour les produits laitiers (éthanol à 50%),
- Description des informations devant être contenues dans la déclaration écrite de conformité.
- [Directive 2007/19/CE](#) de la commission du 30 mars 2007 portant modification de la directive 2002/72/CE concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires et de la directive 85/572/CEE du Conseil, fixant la liste des simulants à utiliser pour vérifier la migration des constituants des matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires publiée le 31 mars 2007
- Rectificatif de la directive publié le 4 avril 2007 ([rectificatif de la directive 2007/19/CE](#))
- Deuxième rectificatif de la directive publié le 12 avril 2007 ([rectificatif de la directive 2007/19/CE](#))